

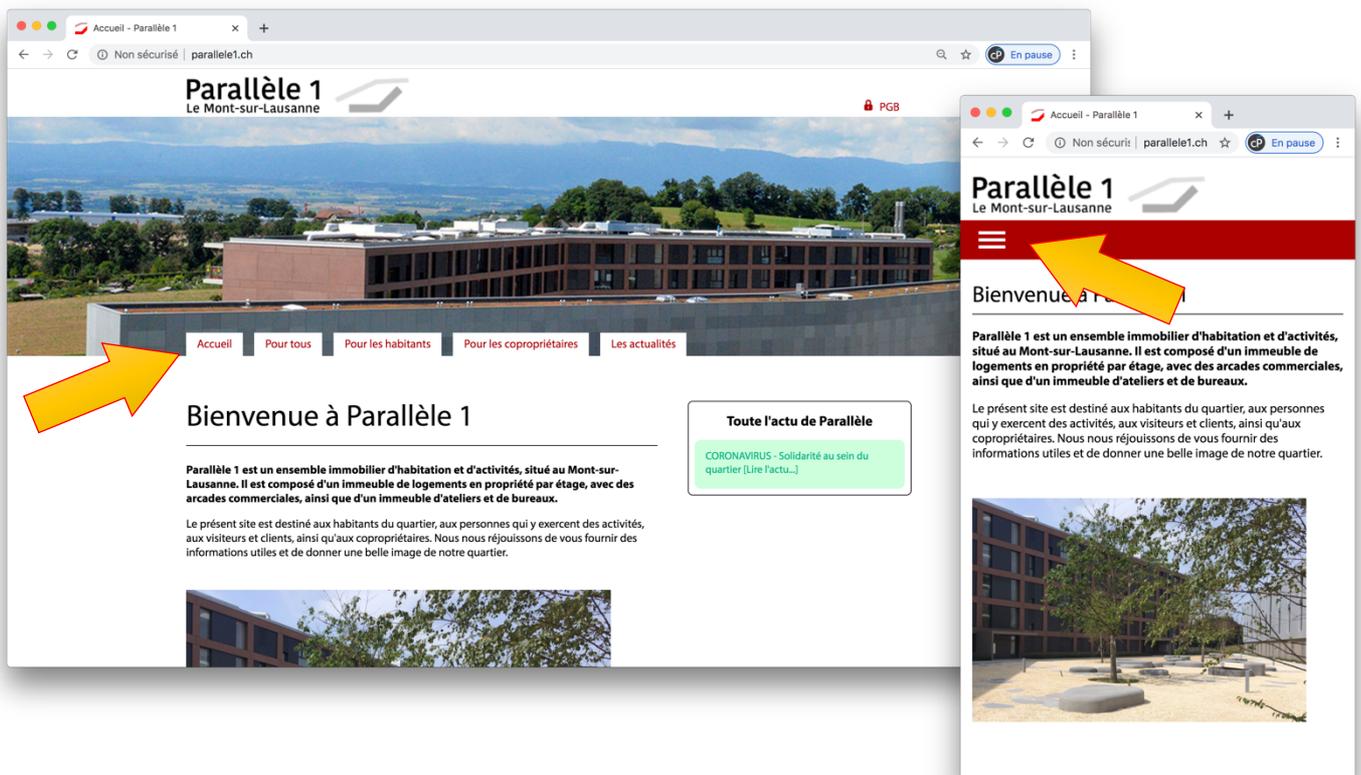
Site internet www.parallele1.ch : bref guide d'emploi

Contenu

Le site est destiné aux habitants du quartier, aux personnes qui y exercent des activités, aux visiteurs et clients, ainsi qu'aux copropriétaires. Il comprend les sections suivantes :

- **Page d'accueil**
- **Pour tous** (informations sur le quartier et ses activités)
- **Pour les habitants** (informations pour tous les habitants, copropriétaires ou locataires ; certains éléments sont visibles uniquement par les utilisateurs identifiés comme habitants)
- **Pour les copropriétaires** (informations relatives à la copropriété, pages visibles uniquement par les utilisateurs identifiés comme copropriétaires)
- **Les actualités** (avec des actualités soit publiques, soit réservées aux copropriétaires)

L'affichage s'adapte en mode «écran» ou en mode «mobile».



Données erronées ou à compléter

Toute demande de rectification ou d'ajout (en particulier pour la présentation des activités) peut être envoyée au webmaster (P.-G. Bieri, webmaster@parallele1.ch).

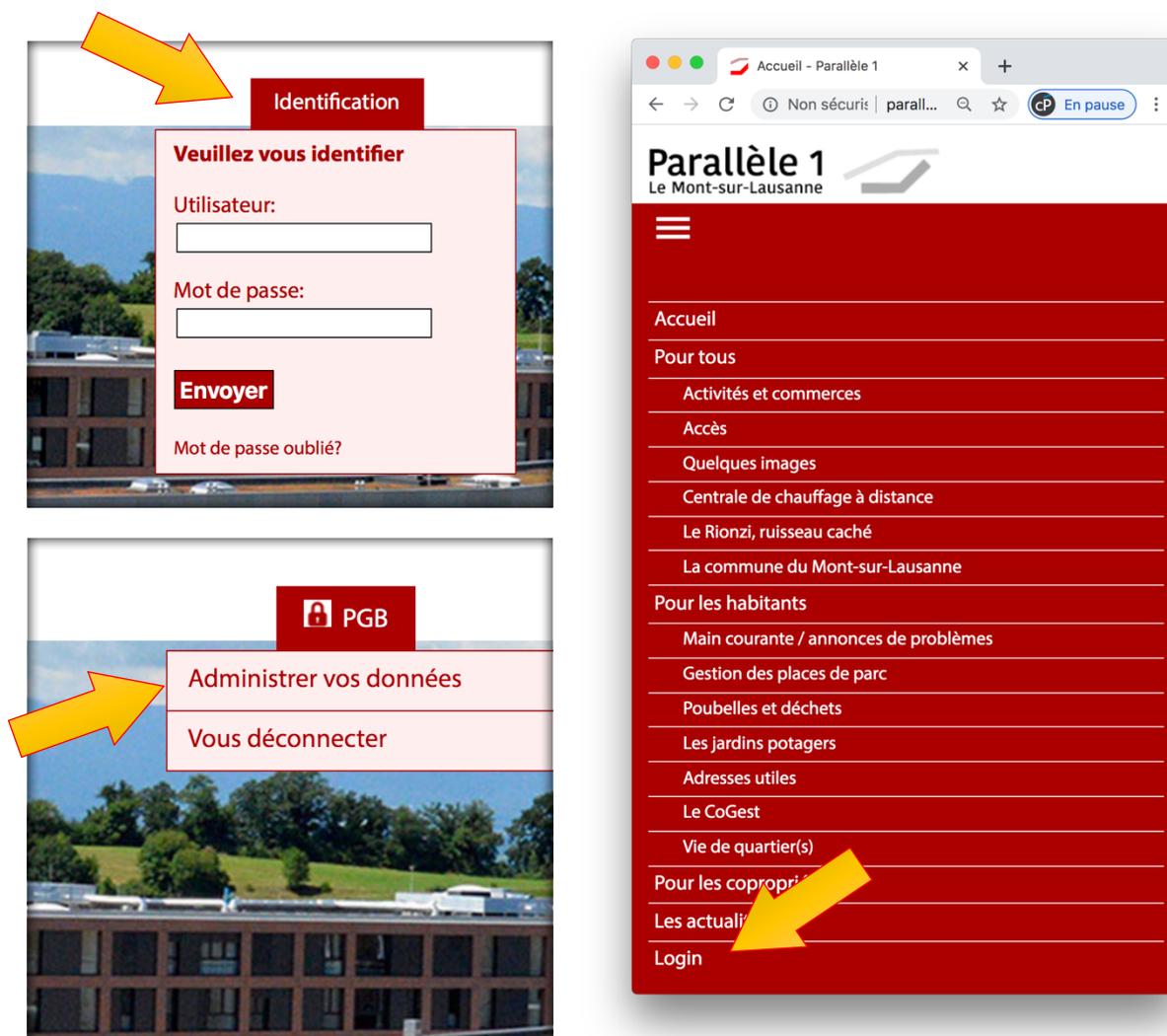
Identification

Certaines pages, ou certaines parties de pages, sont visibles uniquement par les utilisateurs qui se sont identifiés. L'identification peut se faire **en haut à droite de chaque page** (ou dans l'affichage mobile : tout à la fin du menu déroulant). Elle peut aussi se faire au moment où on arrive sur une page réservée.

Il faut entrer un **nom d'utilisateur** et un **mot de passe**. En l'état actuel, ces données seront délivrées par le webmaster (P.-G. Bieri, webmaster@parallele1.ch).

Chaque utilisateur peut ensuite modifier son mot de passe (depuis votre identification ou la page Login → «Administrez vos données»).

En cas de mot de passe oublié, l'utilisateur peut en demander un nouveau, qui sera envoyé à son adresse e-mail (pour autant que cette adresse soit bien enregistrée dans le fichier des utilisateurs).



Vous restez identifié tant que vous ne vous déconnectez pas volontairement. Ainsi, vous ne devriez pas avoir besoin de vous identifier à chaque fois que vous ouvrez le site.

Main courante / annonces de problèmes

L'objectif est de permettre aux habitants de signaler un problème, tout en vérifiant si ce problème n'a pas déjà été annoncé par quelqu'un d'autre.

Cette page se trouve dans la section «Pour les habitants». **Vous ne pouvez la voir que si vous vous êtes identifié.**

Vous voyez d'abord la liste des problèmes déjà annoncés. Pour chaque problème signalé, vous voyez son statut (en attente / pris en charge / réglé), qui l'a pris en charge ou réglé, et à quelle date.

Vous disposez ensuite d'un formulaire pour annoncer un nouveau problème. Ce formulaire envoie automatiquement un courrier électronique au concierge, à l'administrateur et au CoGest. Le problème sera ainsi pris en charge par la personne la plus apte à le résoudre.



The screenshot shows a web browser window with the URL 'Main courante / annonces de p...'. The page header includes the logo for 'Parallèle 1 Le Mont-sur-Lausanne'. The main content area is titled 'Main courante' and contains the following text: 'Les habitants de Parallele 1 peuvent annoncer ici des incidents ou des problèmes touchant aux immeubles ou à la vie communautaire. Les annonces sont transmises simultanément au CoGest, au concierge et à l'administrateur. Elles sont aussi listées ci-dessous afin d'éviter d'annoncer à double un problème qui a déjà été signalé.' Below this is a red notice: '(Module en phase de test)'. The section 'Annonces déjà envoyées:' lists two entries: one from 26.05.2020 at 20:27 about a hot water and heating cut-off, and another from 07.05.2020 at 20:00 about a garage door being blocked. Both are marked as 'Réglé'. The 'Nouvelle annonce:' section contains a form with a 'Problème *' field, a 'Commentaire' field, and an 'Envoyer' button.

Demandes de dérogations de parcage

Ce module se trouve à la fin de la page «Gestion des places de parc» (dans la section «Pour les habitants»). **Vous ne pouvez voir ce module que si vous vous êtes identifié.**

Vous avez actuellement la possibilité de générer vous-mêmes, selon vos besoins, une page A4 (en PDF, donc imprimable) comportant 5 fichets de dérogation, qui comporteront votre nom et un numéro de contrôle. Vous pouvez imprimer la page et découper les 5 fichets, que vous utiliserez de la même manière que les «fichets verts» déjà existants, en mentionnant les dates et heures d'arrivée et de départ.